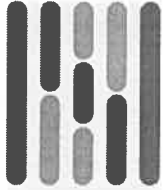


REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-084

Marché public de travaux pour la maintenance  
et l'entretien de l'éclairage public

Date de la séance : 20 octobre 2025  
Date de convocation : 14 octobre 2025  
Nombre de conseillers en exercice : 24  
Membres présents : 18  
Nombre de votants : 20

**Adopté à  
l'unanimité,**

Le vingt octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

**Présents :** Mme Isabelle VAUQUELIN Maire, M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Anita LE MERRER,

**Absentes excusées :** Mme Claire LAPOIRIE, Mme Stéphanie CHEUX, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

**Absent :** M. Alain LEROY.

**Secrétaires de séance :** Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

Considérant la nécessité de conclure un marché à bons de commande sur prix unitaires pour les travaux de maintenance, d'entretien du réseau de l'éclairage public, des signalisations lumineuses et de mises aux normes,

Considérant le résultat de la consultation ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :**

- **DECIDE** d'attribuer le marché à bons de commande, sur prix unitaires de travaux de maintenance, d'entretien du réseau de l'éclairage public, des signalisations lumineuses et de mises aux normes à l'**Entreprise Brunet Bataille** – Rue Jean Petit – ZA Le Haut du Val 2 – 27 110 CROSVILLE LA VIEILLE.  
Le marché à bons de commande est fixé annuellement à 10 000.00 € TTC mini et à 90 000.00 € TTC maxi.  
Le marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter de la date de réception de la notification par le titulaire.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce marché.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

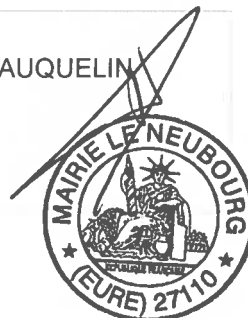
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune [www.leneubourg.fr](http://www.leneubourg.fr)

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à LE NEUBOURG, le 20 octobre 2025.

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,  
Caroline CHOPIN



*Caroline Chopin*